

APPEL A PROJETS

POLE HEBERGEMENT ET INCLUSION SOCIALE

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

DE LA TERRE A L'ASSIETTE

Date limite de dépôt des candidatures :

6 avril 2025

1. Rappel du contexte

L'aide alimentaire a connu depuis ces dernières années de profonds bouleversements. Tout d'abord, l'adoption de la loi AGECE dont l'objectif était de réduire le gaspillage alimentaire et encourager les dons d'inventures alimentaires aux personnes en situation de précarité, a entraîné une baisse importante de la collecte ainsi que de la ramasse.

En parallèle, la crise sanitaire a provoqué une propagation de la précarité en touchant des publics de plus en plus différents et qui n'étaient pas auparavant bénéficiaires de l'aide alimentaire. Entre juillet et novembre 2022, le pourcentage de la population touchée est passé de 12% à 16%, soit près d'un 1 français sur 6 qui ne mangerait pas à sa faim selon le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des conditions de vie. Le nombre de personnes se tournant vers les banques alimentaires a triplé en 10 ans (de 820 000 en 2011 contre 2,4 millions en 2022). De plus, d'après une enquête que le réseau des banques alimentaires réalise tous les 2 ans, cette précarité touche 24% des moins de 40 ans, les jeunes sont en première ligne.

Conjointement, une enquête menée en 2023 par l'université de Toulouse souligne que 14% des étudiants interrogés ne mangeraient pas à leur faim ou auraient besoin d'avoir recours à de l'aide alimentaire. Face à ce constat, des actions ont vu le jour à travers plusieurs dispositifs notamment 2 épiceries sociales et solidaires au sein de l'Université Toulouse – Jean Jaurès et une autre sur le campus de Paul Sabatier, ainsi que des colis alimentaires à destination des étudiants.

Les collectes et la ramasse rencontrent actuellement leurs propres limites et ne parviennent plus à répondre à l'ampleur du besoin. Il est donc nécessaire d'avoir une approche plus diversifiée, plus qualitative et adaptée en fonction des moyens des publics pour déployer des solutions durables et ainsi sortir du schéma où l'aide alimentaire serait seulement basée sur le surplus agro-industriel.

En lien direct avec les acteurs associatifs et institutionnels locaux, Toulouse Métropole soutient et a déployé des réponses innovantes autour de l'aide alimentaire, de l'accompagnement à

l'accès au logement ou encore de l'insertion professionnelle. D'autre part, la métropole travaille sur des innovations sociales en matière d'aide alimentaire notamment à travers l'appel à projet de création de tiers-lieux alimentaires à destination de personnes hébergées dans les hôtels. Plusieurs dispositifs ont vu le jour depuis : des ateliers de cuisine, une épicerie sociale itinérante, un accueil de jour mobile, etc. La qualité du travail et les résultats produits ont permis à la métropole d'intégrer ces dispositifs dans le cadre du Pacte des Solidarités national.

Convaincue que de nouveaux outils en lien avec l'alimentation peuvent faciliter la transversalité et répondre à la fois à des enjeux liés à la précarité alimentaire, l'isolement social et la transition écologique, Toulouse Métropole souhaiterait développer sur son territoire des activités autour de l'accès à l'alimentation, du maraichage et de la transformation alimentaire.

2. Présentation du projet

Dans le cadre du Pacte des Solidarités, Toulouse Métropole met à disposition un terrain de 5000 m² qui sera le socle d'un nouveau projet de maraichage et de transformation à destination des étudiants précaires. Cet appel à projet est décomposé en 2 volets :

Volet 1 : Projet de mobilisation des étudiants et organisation d'actions en lien avec l'alimentation et l'agriculture.

Le projet vise à sensibiliser, mobiliser et impliquer les étudiants dans des actions concrètes liées à l'alimentation durable et à l'agriculture responsable. Il cherche à promouvoir des pratiques alimentaires saines et écologiques tout en renforçant les liens entre les étudiants et les acteurs locaux du secteur agricole. De plus ce projet s'inscrit dans une logique de lutte contre la précarité alimentaire et permettra d'amener une nouvelle réponse aux différents dispositifs déjà existants. Les actions pourront prendre différentes formes :

- Des temps de mobilisation étudiante pour réaliser des petits travaux de maraichage ;
- Des ateliers de transformation des produits récoltés ;
- Des distributions des produits transformés ;
- Des actions de glanage solidaire ;
- Des ateliers de sensibilisation à l'agriculture et à la consommation ;
- Des ateliers culinaires ;
- Des repas partagés.

Volet 2 : Projet de création d'un jardin maraichage à visée pédagogique et productive.

Ce projet de création d'un jardin maraîcher a pour but de fournir un espace éducatif et productif où les étudiants pourront apprendre les pratiques de l'agriculture tout en contribuant à la production locale et durable de fruits et légumes. La production permettra d'alimenter les ateliers de transformation mis en place dans le cadre du volet 1. Ce jardin servira de lieu d'éducation alimentaire et nutritionnel, et permettra de créer du lien social auprès des étudiants, en lien direct avec le projet de mobilisation pour des actions liées à l'alimentation et à l'agriculture.

Les actions prendront différentes formes :

- Aménagement du jardin et mise en culture du jardin, sans utilisation de produits chimiques de synthèse ;
- Création de groupes de travail responsables de différentes tâches (semis, entretien, récolte...) ;
- Organiser des temps de sensibilisation autour de l'agriculture durable ;
- Atelier de découverte de nouveaux fruits et légumes ;
- Création d'évènements autour de l'agriculture et de la solidarité.

Un candidat peut se focaliser sur un des volets ou bien apporter une réponse qui concernera les 2 volets. Dans le cas où 2 structures différentes seront retenues, elles devront travailler en collaboration, accompagnées et coordonnées par Toulouse Métropole.

L'appel à projet présent se détache du schéma habituel de la distribution alimentaire et permet de créer un processus de production/transformation/distribution/consommation. Cette action vise sur le long terme, à être un outil de production à part entière.

3. Objectifs attendus

Plusieurs objectifs ont été identifiés autour de cet appel à projet :

- Développer un réseau d'étudiants - en situation de précarité - qui interviendra en collaboration avec la structure technique pour réaliser différentes actions hebdomadaires en lien avec l'alimentation et la transition écologique. Ces actions permettront de sensibiliser les étudiants aux nouveaux enjeux et de rompre l'isolement social auquel ils font face.
- Réduire le gaspillage alimentaire en mettant en place des actions de glanage solidaire en lien avec des agriculteurs du territoire.
- Organiser des temps de transformation et de distribution de produits récoltés lors de glanage solidaire ou à la suite de donation. Par ces actions, les participants/bénéficiaires deviennent acteurs, cela permettra de renforcer la dignité et l'estime de soi tout en favorisant la création de liens sociaux.
- Créer un espace de coopération et d'expérimentation dédié à l'agriculture urbaine et à l'alimentation responsable.
- Créer un lieu de vivre ensemble qui permettra de tisser des liens entre les différents publics à proximité : EHPAD, école, associations locales, etc.

4. Eligibilité des projets

Les structures suivantes peuvent répondre à l'appel à projets :

- Les associations régies par la loi de 1901 et collectifs d'associations,
- Les SIAE (structures de l'insertion par l'activité économique), ayant un statut associatif,
- Les collectifs d'habitants, sous réserve d'un portage associatif,
- Les entreprises collectives ou coopératives (Scop, Scic, coopérative de consommateurs, coopérative agricole...)

5. Cadrage administratif

a. Portage du projet

Le projet sera coordonné par le Pôle Hébergement et Inclusion Sociale de la Direction de la Solidarité et de la Santé de Toulouse Métropole.

b. Condition d'éligibilité

Pour faire l'objet d'une candidature, les actions et projets proposés doivent :

- S'inscrire dans les enjeux et thématiques identifiés dans les thématiques identifiées
- La mise en œuvre des activités et des projets a lieu sur le territoire de Toulouse Métropole et ses alentours.

c. Critères de sélection des projets

Le processus de sélection des projets se déroule en 2 phases : une première instruction technique puis un comité de sélection qui désignera les lauréats.

La sélection s'appuiera, notamment, sur les critères suivants :

- Adéquation du projet avec les axes prioritaires et les objectifs de l'AAP
- Objectifs assortis d'indicateurs mesurables et atteignables
- Réponses proposées innovantes par rapport aux actions existantes sur le territoire
- Qualité de la construction du projet : méthodologie, modalités opérationnelles, ancrage territorial, partenariats institutionnels, viabilité financière, indicateurs d'évaluation etc.
- Technicité en production maraîchère ou potagère, s'appuyant sur un descriptif des expériences du candidat et/ou un diplôme de formation agricole

d. Modalités de dotation

Doté d'une enveloppe globale de **93 000 euros**, l'appel à projet donnera lieu à une dotation financière sous forme de subvention. Un montant de **40 000 euros** sera accordé dans le cadre du volet 1 et **53 000 euros** pour le volet 2.

e. Calendrier de l'appel à projets

La mise en œuvre du projet est possible dès 2025. La limite de dépôt de candidature est le 6 avril 2025.

f. Modalité du dépôt de demande

Les pièces obligatoires annexées au dossier seront :

- Une présentation très synthétique de la structure.
- La présentation détaillée du projet proposé dans le cadre de cet appel à projets

- N° de Siret, statuts de la structure et extrait Kbis ou extrait de publication au JOAF.
- Les bilans, comptes de résultats et rapport d'activité 2024 (ou si non encore votés, ceux de 2023)
- Le projet et le budget prévisionnel de cet appel à projet.
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Toutes les demandes de subvention devront avoir été déposées sur le portail Assotoulouse :

<https://metropole.toulouse.fr/demarches/demande-subvention>

Toutefois, afin de faciliter l'instruction des demandes, merci de bien vouloir transmettre aux adresses mails suivantes l'accusé de réception du dépôt de votre demande :

Audrey.hernandez@mairie-toulouse.fr - myriam.taillefer.ramos@mairie-toulouse.fr -
louis.audrerie@toulouse-metropole.fr

Les dossiers déposés après la date limite de dépôt ou non envoyés aux adresses mails ci-dessus ne seront pas examinés. Acceptation du présent règlement La soumission par un candidat d'un dossier de candidature vaut acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que de tous les documents qui y sont associés dont il aura eu préalablement connaissance, et qui en font partie intégrante, ainsi que de leurs avenants et modifications éventuels.

Documents annexes :

1. Description du quartier

Le quartier de Guilhermy se situe au sud de Toulouse, à l'interface du quartier historique de Saint-Simon, de la base de loisirs de la Ramée et de l'avenue Eisenhower au niveau de la Météopole. Ce quartier en devenir constitue également un trait d'union à construire entre les espaces des Grands Parcs métropolitains du Touch et de la Margelle.

Ce secteur s'est particulièrement développé depuis les années 2010 autour du cœur de quartier : environ 750 logements, une école, une crèche et un EPHAD ont été implantés autour de la petite place qui accueille un commerce et un petit parc de jeux. Un collège ouvert depuis 2022 et un gymnase (ouverture en 2025) forment également un pôle d'équipement important du territoire sud de la Métropole au service de ses habitants.

Un nouveau secteur au nord de la centralité du quartier sera prochainement aménagé pour accueillir une nouvelle programmation urbaine (logements et activités...). Conçu pour renforcer la continuité urbaine, il établira un lien structurant entre la centralité existante et les équipements publics situés plus au nord (collège et futur gymnase).

Le quartier est desservi par un bus à haut niveau de service (BHNS) depuis 2015 qui permet de rejoindre le Pôle d'Echange Multimodal de Basso Cambo en 5 minutes (Linéo 11 et ligne 48) selon une fréquence de 2 à 13 minutes environ. L'Université Toulouse Jean-Jaurès est accessible en 13 minutes environ et le Capitole en 23 minutes.

2. Informations complémentaires

Desserte du site	• La parcelle est entièrement bordée par le transport en commun en site propre. Cette infrastructure est interdite à la circulation de tout véhicule. Des autorisations exceptionnelles pourront être délivrées par Tisséo notamment pour le passage des engins de chantier nécessaires à l'aménagement de la parcelle. • La desserte piétonne sera assurée par un cheminement jusqu'à la parcelle depuis le parking de la placette et l'arrêt de bus (moins de 200 mètres à parcourir). Travaux premier trimestre 2025. • Un cheminement terre-pierre sera créé à l'intérieur de la parcelle pour desservir le site du projet • Une desserte cyclable existante longe la parcelle. Des stationnements vélos seront mis à disposition. Une station Vél'Ô Toulouse complète l'offre cyclable avec 12 vélos disponibles.
Stationnements	Mutualisation du parking existant situé sur la placette - 35 places environ dont 1 PMR + 15 places le long de la chaussée rue Las Brugues
Réseaux	Réseaux Raccordements eau potable et électrique présents sur site
Insertion paysagère	Le périmètre du projet sera clôturé en amont de l'installation du porteur de projet
Déchets	Une aire de collecte des ordures ménagères est prévue à proximité immédiate

3. Cartes de situation de site



